

ARTICLES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2024-2025

(à vous procurer au magasin de votre choix)

4^e année

- 2 cahiers quadrillés
- 5 cahiers lignés sans pointillé
- 5 duo-tangs avec attaches et pochettes
- 5 feuilles protectrices transparentes
- 1 règle centimétrique 30 cm
- 1 règle centimétrique de 15 cm
- Dans un étui à crayons :
 - 24 crayons de couleurs (aiguisés)
 - une boîte de crayons feutre de couleurs
- Dans un autre étui à crayons :
 - 10 crayons de plomb HB aiguisés – PAS DE CRAYON À MINE
 - 1 paire de ciseaux
 - 2 gommes à effacer
 - 1 taille-crayons avec réservoir
 - 3 surligneurs (1 jaune, 1 rose, 1 bleu)
 - 1 marqueur noir à pointe fine
 - 2 stylos
 - 1 bâton de colle 40 g
 - 2 marqueurs à tableau blanc à pointe fine
- Sarrau, tablier ou chemise pour protéger les vêtements (identifié au nom de l'enfant)



Pour l'éducation physique : Votre enfant devra avoir un t-shirt, un short, des espadrilles et une paire de bas.

- 1 sac en tissu pour ranger le linge d'éducation physique (identifié au nom de l'enfant)

IMPORTANT :

TOUS LES ARTICLES (CAHIERS, CRAYONS, GOMMES À EFFACER, ETC.) DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS AU NOM DE L'ENFANT.

Veillez prendre note que tous les articles scolaires de fantaisie (crayons, gommes à effacer, règle et autres) sont interdits à l'école. Ces articles amusants et attirants sont trop souvent cause de vols, pertes et distractions chez l'enfant. À cet effet, nous comptons sur la collaboration des parents. Tout le matériel en bon état de l'année précédente peut être réutilisé.